



Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

S²LO

DÉPARTEMENT
Côte d'Or

Publié le

ID : 021-200000925-20230420-23_04_20_04-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 20 avril 2023

DATE DE CONVOCATION

14 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **vingt avril** à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Gilles BRACHOTTE), M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Simon Gevrey), M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, Mme. Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir de Mme Sylvie CHASTRUSSE), Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Jean-Marc FRELIH, M. Dominique JANIN (pouvoir de Mme Anne-Sophie BOISSON), M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, Mme Christine NIRLO, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN (pouvoir de M. Martial MATHIRON), M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : M. Gilles BRACHOTTE (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON (pouvoir à M. Dominique JANIN), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir à Mme Carole CLAUDEL-SALOMON), M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT), Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir à Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Martial MATHIRON (pouvoir à M. Jean-Emmanuel ROLLIN), M. Paul MURANO, M. Martial PARIZOT (suppléé par Mme Bernadette BERGER), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Madame Nathalie SEGUIN, 5ème Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale, à l'Autonomie.

20/04/2023/04

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	25
VOTANTS :	32

Objet : Lancement d'un Appel d'Offres Ouvert – Marché Public d'assurances (responsabilité civile, dommage aux biens, flotte automobile, protection juridique et protection fonctionnelle)

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu, les articles L.2124-1, L.2124-2 et R.2124-21° du Code de la Commande Publique,

Considérant que les contrats d'assurances (hors assurance du personnel) de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise arrivent à échéance le 31 décembre 2023,

Il est proposé de lancer une consultation, dans le cadre d'une procédure formalisée dont le seuil est supérieur à 215 000 € (Deux cent quinze mille euros) hors taxes en Appel d'Offres Ouvert pour la mise en place de contrats d'assurances au 1^{er} janvier 2024 (responsabilité civile, dommage aux biens, flotte automobile, protection juridique et protection fonctionnelle).

Cette consultation sera établie dans le cadre d'un groupement de commandes composé des communes de GENLIS et de LONGCHAMP, du SMICTOM de la Plaine Dijonnaise et de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, coordonnatrice du groupement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer une consultation d'assurances, dans le cadre d'un d'Appel d'Offres Ouvert, correspondant à une procédure formalisée supérieure à 215 000 € (Deux cent quinze mille euros),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes constitutifs dudit marché public, ainsi que tout acte à intervenir,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 21 avril 2023

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER